

Rapports de comités

Je sais que tous les députés de la Chambre s'unissent à moi, monsieur le Président, et félicitent l'Association internationale de sécurité sociale de ses réussites au cours de ses soixante premières années et lui souhaitent tout le succès possible à l'avenir.

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le Président, à l'occasion de cette semaine de la sécurité sociale, je félicite le ministre d'avoir conclu 11 accords sur la sécurité sociale avec divers gouvernements. Je sais qu'ils seront fort utiles aux Canadiens en provenance d'autres pays.

Je voudrais soulever une question connexe de grande importance pour la sécurité sociale future des citoyens canadiens. Étant donné que cette semaine est également la Semaine nationale de la famille, je rappelle au ministre que le Canada a signé une Convention internationale sur les droits économiques et socio-culturels. L'article 2 de cette convention prévoit que les gouvernements doivent répondre aux besoins fondamentaux de leurs citoyens et tenter d'améliorer continuellement leurs conditions de vie.

En vertu du Régime d'assistance publique du Canada, les provinces sont tenues d'apporter à toute personne dans le besoin une aide financière en fonction de ses besoins fondamentaux. Ainsi, comment le gouvernement peut-il expliquer l'accroissement continu de la pauvreté chez les familles canadiennes ayant de jeunes enfants? Comment peut-on tolérer qu'un enfant sur cinq soit élevé dans la pauvreté?

Songez à ce que signifie le fait de naître dans la pauvreté, d'y être élevé, de donner naissance à ses enfants dans la pauvreté et de mourir pauvre. Les soins prénatals font défaut, l'enfant ne mange pas à sa faim et il est plus souvent malade que les autres enfants. Il arrive à l'école avec déjà un énorme handicap; on le considère «lent», parce que ses cheveux ne brillent pas, ses yeux ne pétillent pas et il ne peut rester tranquille, car la faim le tenaille. Les filles ont généralement des bébés et répètent le cycle. Les garçons quittent l'école, abusent des drogues ou de l'alcool et commettent des délits.

Au Canada, nous acceptons que dans tout le pays, des enfants soient négligés. Le taux décroissant de pauvreté chez les personnes âgées prouve sans aucun doute que grâce à une politique et des programmes, on peut remédier à la situation. J'exhorte donc le gouvernement à envisager immédiatement d'élaborer une politique familiale globale qui soit équitable pour les familles canadiennes et, tout particulièrement, les enfants pauvres.

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, contrairement aux néo-démocrates, je ne crois pas que la lutte contre la pauvreté chez les personnes âgées soit gagnée. En fait, je crois que ce parti s'est engagé à plusieurs reprises à mettre un terme à la discrimination qui existe actuellement dans la façon dont le gouvernement fédéral traite les personnes

âgées seules, les personnes séparées et divorcées qui n'ont pas droit à une allocation au conjoint dans notre régime de sécurité sociale.

Compte tenu des beaux engagements qu'il a pris pendant la semaine à l'égard de la sécurité sociale dans le monde, au lieu de faire toute une histoire avec ce qui se passe dans le monde, le ministre ferait mieux de dire qu'il est disposé à mettre un terme aux injustices que le gouvernement commet à l'égard des personnes âgées. Je ne crois pas que nous ayons remporté la lutte contre la pauvreté chez les personnes âgées. Je crois par ailleurs que nous lançons une lutte contre la pauvreté qui accable un enfant sur cinq au Canada.

Ce soir, je présenterai au comité permanent de la santé nationale et du bien-être social une motion proposant de faire une étude approfondie sur la pauvreté chez les enfants. Je ne crois pas que nous puissions troquer les uns pour les autres. Il faut admettre que notre société se doit de protéger les personnes sans défense notamment les personnes âgées et les enfants. Le ministre ferait beaucoup mieux d'annoncer que le gouvernement a décidé de mettre fin à sa politique injuste à l'égard des pensions de vieillesse.

[Français]

Monsieur le Président, je pense que mon collègue, le député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart) a très souvent fait allusion au fait que pour les allocations, les pensions de sécurité de la vieillesse, c'est une politique discriminatoire, et si le ministre voulait vraiment faire une semaine de gloire pour le Canada en ce qui concerne la sécurité sociale ce serait en annonçant aujourd'hui à la Chambre la cessation de la politique discriminatoire contre les personnes âgées, les célibataires, les personnes divorcées et séparées, qui ne reçoivent pas maintenant les mêmes bénéfices que les personnes qui sont soit veuves ou mariées au Canada. Ici cela c'est de la discrimination dans notre système de sécurité sociale et cela devrait cesser.

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LA COUR SUPRÊME

PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE
PROJET DE LOI C-53

M. Arnold Malone (Crowfoot): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le rapport du comité législatif sur le projet de loi C-53, tendant à modifier la Loi sur la Cour suprême et à apporter des modifications corrélatives à d'autres lois.

[Note de l'éditeur: Voir les procès-verbaux d'aujourd'hui.]